



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 5 mai 2026 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Vincent Roy, Sonia Ben-Arfa, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Rachel M. Deslauriers, Adrian Corbo, Steve Moran, Isabelle Cousineau, Isabelle N. Miron, Julie Bélisle, Tiffany-Lee Norris Parent, Marc Carrière, Catherine Craig-St-Louis, Luc Chénier, Chloé Bourgeois, Timmy D. Jutras, Jean Lessard et Michael Korhonen formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Edmond Leclerc.

Monsieur le conseiller Vincent Roy préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Véronique Angers, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de Cabinet, Laurent Lavallée, directeur des communications du Cabinet, Éric Pilote, conseiller stratégique du Cabinet du conseiller désigné et M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe, ainsi que Alexandra Aubry-Richard, directrice territoriale, centre de services de Hull, Mathieu Boissinnot, chef de service – Planification et mise en valeur du territoire, Urbanisme et développement durable, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Richard Kouamé, directeur, Finances, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Luc St-Arnaud, chef de service, Planification des actifs et des investissements, Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Sébastien Vallée, directeur, Loisirs, sports et développement des communautés et Isabelle Veilleux, directrice, Développement économique.

Le comité plénier est suspendu à 9 h 36.

Reprise du comité plénier à 9 h 44.

CP20260505-P1

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES (PDZAA) - DÉPÔT DU BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2019-2023 ET ADOPTION DU PLAN D'ACTION ACTUALISÉ 2026-2030

Présentation par messieurs Roberto Caron, Marco Pilon et madame Véronique Angers.

L'objectif de la présentation est de présenter le bilan de mise en œuvre du plan d'action PDZAA 2019-2023 et le plan d'action actualisé 2026-2030.

Plan de la présentation :

1. Bilan de mise en œuvre du plan d'action 2019-2023;
2. Plan d'action actualisé 2026-2030;
3. Plan de travail 2026 CCA;
4. Échéancier;
5. Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

R-CCA-2025-06-09/01

En conséquence, ce comité recommande au conseil d'adopter le plan d'action actualisé du Plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA) 2026-2030, en considérant les commentaires reçus lors de la présentation du plan d'action à sa séance du 9 juin 2025.

CE-SUDD-2026-01

L'adoption du plan d'action PDZAA 2026-2030 tel que présenté, incluant la poursuite des actions déjà financées, afin d'assurer la continuité des interventions et l'atteinte des objectifs de mise en valeur du territoire agricole.

CE-SUDD-2026-02

Le dépôt, dans le cadre du processus budgétaire municipal, du nouveau financement requis pour la mise en œuvre complète du plan d'action 2026-2030, tel que détaillé au montage financier, incluant les dépenses récurrentes et ponctuelles.

CE-SUDD-2026-03

Le dépôt, dans le cadre du processus budgétaire municipal, de la création et du financement d'une ressource professionnelle permanente dédiée au PDZAA, afin d'assurer la coordination interservices, l'accompagnement des agriculteurs, l'arrimage avec le Schéma d'aménagement et de développement, le suivi des projets, la reddition de comptes et une mise en œuvre optimale du plan d'action.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

La recommandation CE-SUDD-2026-01 est appuyée à l'unanimité par le comité exécutif. Toutefois, les deux autres recommandations sont recommandées à la majorité des membres du comité exécutif.

On souligne l'avancement de ce dossier, notamment quant au fait qu'il y aura maintenant une ressource dédiée pour les entrepreneurs en agriculture.

Il est mentionné que les trois enjeux présentés à la page 12 ressemblent aux éléments de la page 20. Nous savons alors quoi faire pour ne pas reproduire les mêmes erreurs pour le prochain bilan. Ces enjeux ne font pas l'objet du plan d'action présenté aujourd'hui. On désire plus de détails sur la réflexion qui a eu lieu de ne pas inclure ceux-ci. De plus, on aimerait connaître la position du SUDD sur le développement économique et le PDZAA. Également, on aimerait avoir plus de détails sur la composition du comité de suivi.

Pour le SBO, le conseil municipal a approuvé des sommes pour pouvoir y participer. C'est une enveloppe collective partagée avec plusieurs partenaires. Dans le cadre de cette entente, les premières rencontres ont débuté et les appels de projets seront lancés sous peu. Cette entente est suivie avec un comité directeur et un comité technique.

Quant au développement économique, il y a un volet qui est dédié à l'accompagnement agricole. On souhaite mutualiser les efforts par le biais de la ressource dédiée et du CCA.

Le comité de suivi est de nature plus technique. On rassemble les acteurs du milieu qui œuvre au développement de l'agriculture. Les suivis au MAPAQ sont effectués au sein de la participation des projets. C'est une façon de concilier la connaissance au sein d'un même comité.

Les orientations de 2019-2023 ont été reprises, suite au grand bilan des enjeux, le libellé proposé pourrait être ajusté en conséquence. On ajoute que les trois éléments sont retrouvés de façon transversale dans la ressource, on désire plus de communication et de transversalité.

Récemment, il est question de diversifier nos revenus économiques et d'attraction d'investissement. Une des premières richesses est notre territoire. Nous devons mettre l'accent sur la filière de l'agroalimentaire. Il faut activer nos territoires agricoles pour ces raisons.

On désire connaître le fonctionnement actuel au SUDD en matière de développement agricole. L'administration précise qu'il n'y a pas de ressource dédiée, mais un porteur de dossier. C'est un dossier prioritaire qui n'est pas porté de façon permanente. Chacun dans l'équipe de planification s'occupe d'un volet de ce dossier. Présentement, c'est dilué, mais on désire favoriser la prise en charge.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc prend son siège à 10 h 32.

On souligne que le milieu agricole est difficile. On demande comment les partenaires agriculteurs peuvent maximiser les terres agricoles.

En ce qui a trait à la stratégie régionale pour l'exploitation, il y a des potentiels de mise en valeur des terres périurbaines. Il y a également la stratégie d'occupation du territoire agricole. On veut connaître l'état actuel de la situation afin d'ouvrir la porte à de nouvelle façon de gérer le territoire et déverrouiller les opportunités pour les entreprises.

On précise également que la Ville de Gatineau, avec un tel potentiel, doit se positionner et utiliser l'ensemble des leviers existants. Le développement économique est un excellent levier et il faudra prendre le temps de proposer une stratégie à la hauteur.

On demande des clarifications quant à certaines statistiques partagées. On aimerait connaître le pourcentage des terres agricoles sur le territoire qui ne sont pas cultivables. On indique qu'il est possible d'obtenir cette donnée et qu'elle pourra être transmise aux élus. Les contraintes ont été identifiées dans le PRMHH et pourraient être ajoutées dans les sommaires décisionnels.

Le comité plénier est suspendu à 10 h 43.

Reprise du comité plénier à 10 h 53.

Messieurs Roberto Caron et Marco Pilon quittent la rencontre.

Messieurs Sebastien Vallée, directeur, Loisirs, sports et développement des communautés, Christian Riopel, directeur adjointe, Loisirs, sports et développement des communautés, Frederic Vendal, directeur, Transition écologique et madame Johane Lavigne, directrice adjointe – Réalisation de projets, Infrastructures et projets se joignent à la rencontre.

CP20260505-P2

DÔME UQO ET SYNTHÉTIQUE ERNEST-GABOURY - MISE À JOUR ET FINANCEMENT

Présentation par monsieur Christian Riopel.

Les objectifs de la présentation sont :

- de présenter une mise à jour des dossiers d'opportunité prioritaires;
- d'ajuster la stratégie pour garantir la livraison des projets;
- de présenter les scénarios décisionnels et leurs impacts;
- d'allouer les fonds nécessaires à l'achèvement du projet.

Plan de la présentation :

1. Mise en contexte;
2. Dôme à l'UQO;
3. Terrain synthétique, Ernest-Gaboury;
4. Recommandations;
5. Annexes.

RECOMMANDATIONS :**CP-SBI-2026-02**

Mandater l'administration à transmettre au conseil les documents pour approbation et signature de l'entente et de l'avant-contrat de cession en emphytéose négociés avec l'UQO.

CP-SLSDC-2026-04

Autoriser un budget additionnel de 3 M\$ au montage financier du projet du dôme financé par règlement d'emprunt au Bloc D.

CP-SLSDC-2026-05

Autoriser le trésorier à préparer le règlement d'emprunt au montant de 3 M\$ pour compléter le montage financier du projet du dôme.

CP-SLSDC-2026-06

Autoriser le trésorier à appliquer toutes subventions ou contributions en lien avec le projet du dôme en réduction de l'emprunt décrété par le règlement;

CP-STE-2026-02

Approuver l'option du gaz naturel avec compensation carbone, et mandater le Service de transition écologique pour le choix des mesures compensatoires.

CP-SLSDC-2026-07

Mandater l'administration à travailler au transfert de la subvention d'une somme de 1 817 963 \$ octroyée par le ministère du Sport, du Loisir et du Plein air pour la réalisation des projets d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air, prévue au Complexe Mont-Bleu vers le site de l'Université du Québec en Outaouais.

CP-SLSDC-2026-08

Autoriser le trésorier à préparer le règlement d'emprunt au montant de 1 817 963 \$ pour compléter le montage financier du bâtiment dans l'attente de la confirmation officielle du ministère du transfert de la subvention.

CP-SLSDC-2026-09

Autoriser le trésorier à appliquer toutes subventions ou contributions en lien avec le projet du bâtiment en réduction de l'emprunt décrété par le règlement.

CP-SLSDC-2026-10

Autoriser le trésorier à préparer le règlement d'emprunt au montant de 2 100 000 \$ pour compléter le montage financier du projet du terrain synthétique au parc Ernest Gaboury.

CP-SLSDC-2026-11

Autoriser le trésorier à appliquer toutes subventions ou contributions en lien avec le projet du bâtiment en réduction de l'emprunt décrété par le règlement.

CP-SLSDC-2026-12

Mandater l'administration à convenir d'un protocole d'entente avec l'Association de soccer de Gatineau pour un montant de 400 000 \$.

CP-SLSDC-2026-13

Autoriser le trésorier à procéder aux écritures comptables requises pour ces dossiers pour donner suite à la présente.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Ce sont des projets qui découlent des besoins prévus au plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires. Ce genre de partenariat permet de multiplier les investissements effectués au sein de notre ville. On mentionne que le coût bénéficié de ces projets sont intéressants. Ils nous permettent de rejoindre un plus grand nombre de personnes par rapport à d'autres investissements qui auraient pu être faits.

On nomme la nécessité de démocratiser le sport puisque nous avons plus de 80 % des plages horaires qui sont mobilisées par des ligues organisées. Cette situation représente un enjeu en matière d'accessibilité aux sports. Avec ce projet, des plages horaires pourront être libérées et faciliteront l'accès aux plateaux sportifs. On demande plus de détails sur les besoins auxquels ces infrastructures répondent.

Monsieur Vallée précise que ces infrastructures répondent aux besoins sur le territoire et répondent à augmenter les plages horaires disponibles.

Dans la poursuite des efforts pour atteindre les objectifs du Plan climat, ce projet est un bel exemple. On remercie les services pour l'effort d'intégrer les objectifs de développement durable dans ce projet.

Ce projet est la solution la plus efficace et la plus économique. On maximise l'utilisation du coût du terrain, l'infrastructure est mieux utilisée et plus utilisée. Au-delà des retombées, il y a des avantages financiers d'avoir des associations avec des organismes comme l'UQO.

On se questionne sur l'impact financier sur les autres projets en liste. L'administration mentionne, quant au projet du Mont-Bleu, que les sommes ont été transférées au projet du Dôme. Les modalités ont été discutées avec le gouvernement du Québec qui est en accord avec ce montage. Une mise à jour du Bloc D sera effectuée prochainement, on vient réduire la somme disponible de 4 M\$.

On demande pour quelle raison le règlement d'emprunt est priorisé pour financer ce projet et des préoccupations globales sont soulevées quant au financement du projet. En réponse, l'administration donne certains détails sur l'estimation des coûts. Également, on indique que c'est la pratique habituelle d'adopter un règlement d'emprunt pour garantir le montage financier. Il faut sécuriser l'ensemble des sommes au complet pour aller de l'avant avec le projet. L'objectif est d'avoir la réponse promptement du gouvernement du Québec pour rembourser le plus rapidement le règlement d'emprunt.

Selon monsieur le conseiller Edmond Leclerc, le projet doit obtenir le financement de 8 M\$. La façon de se rendre à cette décision ne devrait pas être celle proposée aujourd'hui. Il serait plus pertinent de faire l'exercice en ayant tous les projets qui se trouvent sur la table afin d'assurer plus de transparence auprès des citoyens. La bonne façon d'investir ces sommes serait de comprendre le besoin et d'étaler l'ensemble des autres besoins sur la table.

La réalité est que ce projet est identifié comme une priorité. On répond aux besoins de la communauté, et des partenaires financiers sont présents. Il faut avancer et ce projet est prêt. On propose d'aller de l'avant considérant l'état de son avancement.

On souligne que les terrains synthétiques sont l'avenir du sport en raison, notamment, des changements climatiques. On désire plus de détails sur les heures d'utilisation du Dôme. L'administration transmet certaines précisions concernant les heures prévues en raison des camps de jours.

Des préoccupations quant au déficit d'entretien des infrastructures sportives actuel sont exprimées par plusieurs membres du conseil municipal. On se questionne à savoir comment l'administration propose un tel projet sans un portrait clair de la situation des infrastructures et de leur entretien.

Ce sont deux enveloppes différentes pour l'entretien des infrastructures et pour le Bloc D qui concerne des projets de développement. Donc, le projet présenté n'a pas d'impact sur les enveloppes d'entretien.

On désire plus de détails sur les raisons que ce projet doit aller de l'avant aussi rapidement. En réponse, on précise que la Ville a la responsabilité de fournir des infrastructures accessibles à l'ensemble des citoyens et éviter l'immobilisme. Cela permettra de libérer des plages horaires sur l'ensemble du territoire.

En terminant, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette met l'accent sur le fait que ces projets répondent à des besoins concrets à l'Est et à l'Ouest. Ce sont des projets qui permettent de maximiser nos infrastructures et qui doivent continuer de cheminer. On entend la préoccupation des collègues sur la question financière. Il y a des projets plus près d'être en phase d'avancement, comme celui présenté aujourd'hui. L'arbitrage est très difficile, notamment dans le contexte actuel, mais il faut se garder une flexibilité d'aller de l'avant avec ces projets.

Le comité plénier est suspendu à 11 h 58.

Reprise du comité plénier à 13 h 30.

Messieurs Marco Pilon, directeur adjoint – Planification et gestion du territoire et programmes, Urbanisme et développement durable, Antoni Dion, coordonnateur de projets, Urbanisme et développement durable et Zahir Ouali, directeur adjoint – Services à la population et projets immobiliers, Urbanisme et développement durable.

CP20260505-P3

PLAN DE TRAVAIL - RÉVISION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT - OGAT

Présentation par messieurs Antoni Dion, Marco Pilon et madame Véronique Angers.

L'objectif de la présentation est de préparer les élus pour les choix politiques à venir :

- Révision du schéma d'aménagement et de développement pour répondre aux OGAT

Plan de la présentation :

1. État de la situation;
2. Portée du projet;
3. Méthodologie;
4. Échéancier et étapes clés;
5. Gouvernance;
6. Prochaines actions.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

On demande de quelle façon la démarche permettra de nourrir les discussions actuelles.

Le but de ces consultations est de permettre d'aller chercher le pouls et de faire le lien avec les différents plans en cours.

Un premier règlement a été adopté dans le cadre des OGAT. Un des défis actuels est le coût de la vie, notamment du logement. Ce n'est pas clair comment cela est traduit en matière de mixité.

Prochainement, un bilan sera déposé quant au logement. La ville souhaite se doter de cibles en cette matière. Des orientations seront proposées suivant le bilan déposé en juin.

Quelques questionnements sont soulevés quant aux priorités présentées. L'administration précise qu'elle désire améliorer son schéma pour tenir compte des échéanciers encadrant ces priorités. On désire se doter de balises temporelles pour la réalisation des priorités.

Quant à la participation publique, il sera important de prendre en compte les réalités des différents secteurs de la ville. Également, on demande de prendre en considération le développement du transport actif.

Il est souhaité de revoir les périmètres actuellement en vigueur. Une réflexion sera nécessaire sur les priorités et les périmètres actuels.

Plusieurs des sujets traités par le conseil municipal seront impactés par le schéma d'aménagement. Tout revient à la gestion de l'urbanisation et freiner l'étalement urbain. Il y a déjà des liens à faire avec la commission des transports.

On mentionne qu'il serait intéressant d'avoir un plan particulier d'urbanisme pour le secteur du boulevard Gréber.

Des lettres ont été acheminées à monsieur le conseiller Timmy D. Jutras et ce dernier désire savoir si ces lettres ont été transmises aux services concernés. On confirme la réception de ces lettres et que, suite à la tenue de l'assemblée publique, l'administration a pris en considérant les commentaires des citoyens et une nouvelle mouture du règlement sera présentée au conseil municipal en juin prochain. Le MAMH a également donné son avis sur le projet de règlement qui avait été présenté.

L'identification des cibles est nécessaire et importante. Par contre, on ne veut pas prendre les enjeux à la pièce. C'est un processus en entonnoir pour voir le développement du territoire dans son ensemble. L'analyse contextuelle pourra permettre de mieux cerner les besoins. On demande plus de détails sur les étapes de diagnostic.

Au niveau des étapes diagnostics, différents intrants seront pris en considération. De plus, le diagnostic permettra d'avoir différents constats sur l'état actuel et d'anticiper l'avenir. La meilleure stratégie est celle où on peut anticiper ce qui s'en vient.

On souligne l'importance de l'équité du développement sur l'ensemble du territoire. Cet outil sera un outil de plus pour avoir une meilleure prévisibilité pour les entrepreneurs. Nous évoluons à travers cette vision, en même temps, l'intérêt de ce chantier est de ne pas perdre de vue la vision d'ensemble.

Le comité plénier est suspendu à 14 h 21.

Reprise du comité plénier à 14 h 33.

Monsieur Marc-André Cyr et madame Johane Lavigne se joignent à la rencontre.

CP20260505-P4

CONVERSION DES LUMINAIRES AU DEL

Présentation par messieurs Marc-André Cyr, Simon Comtois et madame Johane Lavigne.

L'objectif de la présentation est de présenter les résultats de l'analyse réalisée par le Service des infrastructures et des projets et obtenir la confirmation des orientations de la Ville concernant : la gestion contractuelle du projet, le choix du modèle de luminaires au DEL, la couleur d'éclairage, le mode de financement, l'intégration d'un système de contrôle intelligent et les prochaines étapes clés du projet.

Plan de la présentation :

1. État de la situation;
2. Scénarios et options;
3. Actions et échéances;
4. Priorités de la Ville;
5. Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

CP-SIP-2026-02

Autoriser la FQM/Énergère-Ainsworth à réaliser l'étude de faisabilité pour la conversion au DEL des luminaires de type « cobra » sur le réseau d'éclairage public de la ville de Gatineau.

CP-SIP-2026-03

Approuver le choix du modèle de luminaire au DEL proposé dans l'étude d'opportunité et recommandé par le SIP, comme étant le choix le plus économique répondant aux exigences techniques énoncées.

CP-SIP-2026-04

Approuver le retrait d'une solution de système de gestion intelligente (SGIE) dans le présent projet de conversion des lampadaires au DEL de type « cobra ».

CP-SIP-2026-05

Approuver la stratégie hybride de répartition pour le choix de la température de couleur des futurs luminaires DEL, de type blanc chaud, en fonction du type de circulation, soit :

- 3000 k pour les boulevards, artères et collectrices;
- 2700 k pour les rues locales.

CP-FIN-2026-01

Maintenir l'approche financière telle que définie par la résolution numéro CM-2019-728.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Des questions sont soulevées sur les différents modèles proposés. De plus, on se demande pour quelles raisons les autres villes n'ont pas été de l'avant avec Énergère.

On indique que le système intelligent est beaucoup trop coûteux. La volonté est d'avoir un système d'éclairage sur l'ensemble du territoire, et ce, rapidement.

Pour ce qui est des autres villes, il y en a qui sont allés par appels d'offres. Pour ce qui est de la FQM, c'est Énergère qui a gagné le contrat et qui serait responsable de l'application du contrat.

On demande si un programme sera disponible pour les citoyens qui doivent changer le lampadaire privé. Le programme qui est présenté est seulement applicable au réseau public.

Il est demandé s'il existe une opportunité pour les luminaires qui se trouvent sur les terrains sportifs. Un autre programme sera développé pour venir verdir les bâtiments et rendre les bâtiments plus économes. Pour les terrains sportifs, il n'y a pas de programme existant à cet effet.

Par souci de réduction de la pollution lumineuse, on souligne l'importance de continuer la réflexion sur l'impact de celle-ci sur l'environnement. Quant à la mise en œuvre de l'étude, on se demande si l'on regarde l'analyse coûts/bénéfice et le remplacement des lampadaires. On désire l'étude de faisabilité, par la suite, il y a plusieurs façons de financer le projet. La pollution lumineuse fait partie de l'analyse et de l'étude qui sera réalisée.

Monsieur le conseiller Marc Carrière quitte son siège à 15 h 08.

On demande si une communication sera effectuée auprès des citoyens quant au changement d'ampoule dans les différents districts. On mentionne qu'il existe un plan de communication et que les changements seront effectués par quartiers.

Plusieurs associations patrimoniales demandent une stratégie spécifique pour les quartiers patrimoniaux avant l'avènement de la phase 2. Il y aura une réflexion qui sera entamée avant la mise en œuvre de la phase 2.

Fin du comité plénier public à 15 h 21.